

**JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION RÉF #300**  
**EMPLOI REPÈRE**

Job Title / Designation de l'emploi <b>MAÎTRE-ÉLECTRICIEN</b>	Salary Group Groupe <b>9</b>	Affiliation Affiliation syndicale <b>STARF</b>	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service <b>DIVISION IMMOBILIÈRE</b>			
Function / Fonction Chargé de planifier, de répartir et de réviser les travaux électriques sur les installations, le matériel, les commandes (contrôles) et autres travaux associés pour tout ce qui est relatif à l'entretien et à opération des immeubles ainsi que d'effectuer les tâches d'électricien.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Planifie, répartit et révisé le travail des électriciens afin de répondre aux besoins d'entretien, de réparation, d'inspection, d'installation et de modification.</li> <li>2. S'assure que les travaux effectués par les entrepreneurs répondent aux devis.</li> <li>3. Choisit les matériaux nécessaires pour exécuter le travail à accomplir.</li> <li>4. Effectue les estimés de travail à accomplir afin d'établir les coûts des travaux et les soumet pour autorisation.</li> <li>5. Établit les cédules de travail et collabore avec les autres corps de métiers afin d'assurer la gestion des horaires de travail ainsi que l'exécution et la coordination des travaux.</li> <li>6. Maintient au niveau voulu l'inventaire des fournitures, de l'outillage et de pièces de rechange; prépare les commandes.</li> <li>7. S'assure de la mise à jour des plans des installations ainsi que des schémas unilignes de montage, de principe ou de contrôle; conçoit, au besoin, des schémas ou des croquis.</li> <li>8. S'assure de l'intégration des nouveaux employés et les familiarise dans l'exécution de leurs tâches.</li> <li>9. S'assure du maintien en bon état et propre du matériel, des outils et des équipements ainsi que des aires de travail.</li> <li>10. S'assure des modifications des systèmes et des équipements existants afin de répondre à des besoins spécifiques.</li> <li>11. Effectue les tâches d'électricien.</li> <li>12. Tient à jour ses connaissances et suggère des techniques nouvelles ou améliorées.</li> <li>13. S'assure que les travaux sont effectués conformément aux normes, aux lois et aux règlements provinciaux et coordonne avec le bureau des examinateurs en électricité, les besoins en inspection.</li> <li>14. Agit, au besoin, à titre d'aide lors d'exécution de travaux par les différents corps de métier.</li> <li>15. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.</li> <li>16. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.</li> <li>17. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.</li> </ol>			
Relationships / Relations de travail <ol style="list-style-type: none"> <li>A. Relève du superviseur approprié.</li> <li>B. Planifie, répartit et révisé le travail d'électricien.</li> <li>C. Entretien des relations internes et externes.</li> </ol>			
Date issued / Date de publication <b>30 mars 2009</b>		Supersedes / Annule et remplace	
<small>TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)</small>		<small>(See reverse side) / (Voir au verso)</small>	

## ***JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI***

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes

Diplôme d'études professionnelles (DEP) en électricité d'entretien, plus la Licence de Maître électricien (Licence A-2).

Prior Experience / Expérience

Cinq (5) ans sont requis dont deux (2) ans ont été complétés avec le certificat de compétence-compagnon en électricité, avant d'être éligible à l'examen dans le but d'obtenir la Licence A-2.

Where and how acquired / Source de l'expérience

Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation